

NOTE AUX PARENTS

Mars 2018						
D	L	M	M	J	V	S
25	26	27	28	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril 2018						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

ÉVÉNEMENTS :

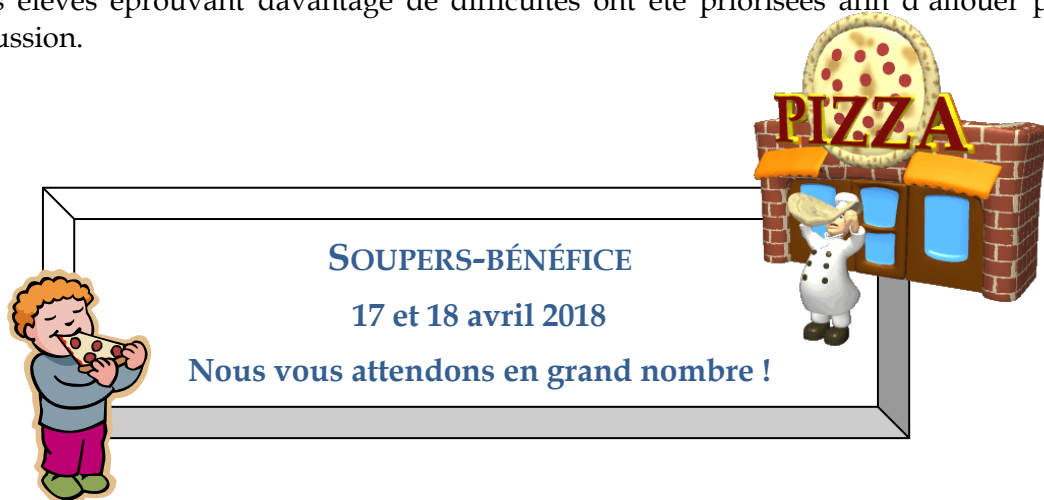
20 mars 2018	Séance du conseil d'établissement (19 h 15)
22 et 23 mars 2018	Rencontre de parents : remise des bulletins le 15 mars dernier sur le portail
23 mars 2018	Journée pédagogique
29 mars 2018	Tournoi d'échecs de la CSDGS
30 mars et 2 avril 2018	Congé de Pâques
16 avril 2018	Visite d'un athlète olympique au 3 ^e cycle
18 avril 2018	Conférences pour la quinzaine du français
20 avril 2018	Journée pédagogique conditionnelle

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

La deuxième étape est maintenant terminée. Il nous reste un dernier parcours à traverser ensemble, en partenariat, pour compléter cette troisième étape qui compte pour **60 %** de l'année. Le deuxième bulletin est maintenant accessible sur le portail.

Une invitation pour rencontrer les enseignants et en discuter a déjà été envoyée. Les rencontres concernant les élèves éprouvant davantage de difficultés ont été priorisées afin d'allouer plus de temps de discussion.



Vous recevrez bientôt une invitation à participer à un souper bénéfice au Pizza Hut afin de poursuivre le projet d'amélioration de notre parc-école. Nous offrirons deux possibilités, soit le mardi 17 avril ou le mercredi 18 avril. L'équipe-école sera sur place pour vous accueillir. *Nous espérons vous voir en grand nombre!*

La directrice pédalera au 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie

C'est avec fierté que je vous annonce ma participation au 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie. Je ferai partie de l'équipe de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries choisie parmi les trois coups de cœur de Pierre Lavoie. Avis aux entreprises, l'équipe est à la recherche de commandites.



Dans le cadre de cet événement, plusieurs levées de fonds sont prévues. La première consiste à remettre des billets de cinéma à des jeunes afin qu'ils puissent assister à une représentation gratuite le 30 mars prochain, à la salle Richard Sauvageau, de l'école de la Magdeleine à La Prairie. Le film présenté sera Jumanji. Sous peu, nous ferons tirer plusieurs paires de billets parmi les élèves de l'école. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec moi via le secrétariat de l'école. Des billets seront aussi vendus sur place au coût de 10 \$.

Changement de température

Comme à chaque année, lorsque la température s'adoucit, nous vous rappelons qu'il est important de vérifier que votre enfant soit bien habillé le matin avant de quitter. La température étant changeante en ce temps de l'année, nous demandons votre collaboration pour s'assurer que votre enfant soit habillé adéquatement et chaudement. De plus, le port des bottes est encore de mise.



SÉCURITÉ AU DÉBARCADÈRE



Nous avons remarqué que certains automobilistes ne respectent pas la signalisation lorsque les signaux d'arrêt des autobus sont en fonction. Il est de notre responsabilité à tous d'être très prudents au débarcadère, et ce, pour la sécurité de tous nos élèves. Aucune voiture ne devrait circuler lorsque les panneaux des autobus sont en fonction. Nous vous remercions de votre collaboration.

TOURNOI D'ÉCHECS

Le 29 mars prochain, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries tiendra son tournoi annuel d'échecs. Celui-ci aura lieu à l'hôtel de ville de St-Michel.

Voici la liste de nos représentants :

- 201 Patrick Casgrain
- 302 Félyx Sanscartier
- 401 Cédrick Derepentigny Dubois
- 505 Olivia Bouchard
- 601 Nathan Rondeau



Bonne chance à nos participants!

NOUVELLES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Lors de la rencontre tenue le 6 février dernier, les membres sont informés :

- De la tenue de soupers-bénéfice les 17 et 18 avril au Pizza Hut (campagne de financement pour le parc-école).
- Des inscriptions 2018-2019.
- De la sortie sportive « patin » qui a eu lieu les 27 février et 1^{er} mars derniers.
- Des olympiades tenues le 16 février dernier.
- Des activités qui ont eu lieu pour la St-Valentin.

Les membres ont adopté :

- Le budget révisé 2017-2018 de l'école.

Les membres ont approuvé :

- Une sortie escalade à Horizon Roc, le 24 avril 2018, pour les élèves de 4^e année. Le coût de la sortie est de 25,70 \$ par élève.
- Une visite du bédéiste Raymond Parent, le 5 avril prochain, pour les élèves de 4^e année. Le coût de l'activité est de 3,50 \$ par élève.

La prochaine rencontre est prévue le 20 mars prochain, à 19 h 15, au salon du personnel de l'école de la Rive.

Nous vous rappelons que les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux des séances du conseil d'établissement sont disponibles sur notre site Internet.

Pour faire part d'un commentaire ou d'une suggestion aux membres parents du conseil d'établissement, vous pouvez écrire un courriel à l'adresse : delarive@csdgs.qc.ca.

ÉTOILES DU MOIS

À tous les mois, nous remettons des diplômes aux élèves. Ces diplômes sont remis en lien avec les efforts fournis. Les élèves méritants sont :



LES ÉTOILES DU MOIS DE FÉVRIER



001	Fanny Maheu	301	Noam Le Blanc-Trabelsi
002	Alexandra Borjas	302	Naela Biscette
003	Elody Marenger	303	Marley Tchibozo
101	Catherine Pageau	401	Dahlia Hébert
102	Sacha Yelle-Carrasco	402	Léa-Rose Boileau
103	Oghene-Kobi-Iyedo Aneke	501	Lucas Faniry Andriamanalijaona
104	Zara-Rose Collins	502	Tommy Marenger
201	Léa Gauthier	505-605	Chloé Jacques
202	Joliane Durand	601	Siham Abdul Wahab
		602	Mikaël Chagnon

Musique :

Emma Cartier (103), Cameron Sorg (402), Magalie Perreault (502)

Anglais :

Annabelle Tourangeau (104), Ariane Ouellet (301), Imane Neggag (501)

Éducation physique :

Olivier Lacroix (101), Xavier Malenfant (301), Sophia Boyer (602)



Félicitations à tous.

Chantal Desauriers
Direction

MC/gen
2018 03 20

C:\Documents\Mémos\2017-2018\Mémo du 2018 03 20.doc

L'intimidation, sais-tu ce que c'est?

L'intimidation, c'est quand on se moque d'une personne, qu'on lui donne des surnoms, qu'on l'humilie, qu'on l'exclue, qu'on la menace avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore qu'on la frappe. Ce n'est pas une taquinerie ou une blague pour la faire rire. Ce n'est pas une simple chicane entre amis qui se termine et qu'on oublie. C'est quelque chose qui se répète, qui continue jour après jour.

Tu as une grande responsabilité si tu es témoin d'intimidation, car tes réactions peuvent **encourager** ou **décourager** l'agresseur. Si tu restes sur les lieux comme spectateur, **tu fais partie du problème**.

Ton rôle est important. Tu ne dois pas rester muet ou encourager la personne qui en intimide une autre, ce serait aggraver le problème.

Tu ne dois **jamais**
tolérer l'intimidation
et tu dois signaler.





Le plan de lutte en bref

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école de la Rive

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

- 1) Mise en place d'une procédure pour intervenir en cas d'actes d'intimidation.
- 2) Sensibilisation des jeunes et adultes pour prévenir les actes d'intimidation.
- 3) Définir les termes « sentiment de sécurité », « acte de violence » et « acte d'intimidation ».

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Documents distribués (définitions, loi, plan de lutte)
- Communication école-famille
- Transmission des règles de conduite et mesures de sécurité (agenda)

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

- Politique claire de l'école sur l'intimidation et la violence.
- Promotion de la dénonciation.
- Mettre une emphase particulière sur le volet éthique du programme ECR.

- Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence.
- Explication des différents rôles dans ces situations.
- Visite annuelle des policiers.



- Sensibilisation auprès des membres du personnel.
- Comment reconnaître une situation et intervenir.
- Formation sur l'intimidation et la violence.

Mesures de sécurité révisées et transmises

Réaliser une activité en lien avec le civisme et la non-violence chaque année.

Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

Élèves : Dénonciation à un membre du personnel ou à un adulte significatif.

Parents : Appel au secrétariat, courriel, dénonciation à un membre du personnel.

Personnel de l'école : Fiche de signalement à remettre à la direction.

Protocole d'intervention

Des mesures sont prévues pour assurer la **confidentialité** tout au long du protocole

Situation d'intimidation ou de violence

Adulte ou élève qui est informé de la situation: Dénoncer la situation selon les modalités établies

Un adulte de l'école qui est témoin d'une situation d'intimidation ou de violence a la responsabilité d'intervenir pour que la situation cesse. L'élève témoin est encouragé à intervenir directement lorsqu'il se sent à l'aise de le faire.

Évaluation sommaire de la situation et intervention : rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur

Assurer la **sécurité** immédiate de la victime

Consigner et transmettre au directeur, communication avec les parents des élèves directement impliqués (auteur, victime, témoin au besoin)

Mesures pour la victime :

- Mise en place de mesures de soutien.
- Rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation.

Mesures pour l'auteur :

- Mise en place de mesures de soutien, d'encadrement et application de sanctions disciplinaires adaptées.
- Intervenir de façon éducative pour amener une prise de conscience et un changement de comportement de la part de l'auteur ou des auteurs.

Mesures pour les témoins :

- Mesures de soutien et d'encadrement.
- Éduquer les témoins sur leur rôle.
- Sensibiliser.

Assurer un **suivi** de la situation